

Mairie de Mérigny – Département de L'Indre

Arrêté n° 04-2024 du 18 Avril 2024

**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024**

Le Maire de MÉRIGNY,

VU le Code Général de la Fonction Technique ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 13 Janvier 2021 portant définitions des lignes directrices de gestion ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
JARION Danièle	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe.

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L 522-24, L 522-26, L 522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à MÉRIGNY, le 18 Avril 2024

Le Maire,

Patrice CONFOLANT



Publié le : 18 avril 2024